



Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)



Centre Hospitalier de Muret

Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)



Centre Hospitalier de Muret

POPULATION ACCUEILLIE

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile prend en charge des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans résidant sur les communes suivantes : SEYSSES, ROQUES, ROQUETTES, SAUBENS, MURET, PORTET SUR GARONNE, PINSAGUEL, FROUZINS.

POPULATION ACCUEILLIE

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile prend en charge des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans résidant sur les communes suivantes : SEYSSES, ROQUES, ROQUETTES, SAUBENS, MURET, PORTET SUR GARONNE, PINSAGUEL, FROUZINS.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil du SSIAD est de 46 places pour personnes âgées et de 4 places pour personnes en situation de handicap.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil du SSIAD est de 46 places pour personnes âgées et de 4 places pour personnes en situation de handicap.

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSION

Les admissions se font en fonction des places disponibles, sur prescription médicale. Après réception de la demande, un rendez-vous est pris par l'infirmière coordinatrice. Les soins dispensés par ce service sont intégralement pris en charge par les caisses d'Assurance Maladie, sous forme d'un forfait journalier qui couvre les actes infirmiers et de pédicurie (3 soins par an pris en charge). Il vous sera demandé lors de votre admission une photocopie de l'attestation de votre caisse.

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSION

Les admissions se font en fonction des places disponibles, sur prescription médicale. Après réception de la demande, un rendez-vous est pris par l'infirmière coordinatrice. Les soins dispensés par ce service sont intégralement pris en charge par les caisses d'Assurance Maladie, sous forme d'un forfait journalier qui couvre les actes infirmiers et de pédicurie (3 soins par an pris en charge). Il vous sera demandé lors de votre admission une photocopie de l'attestation de votre caisse.



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge est individualisée. Elle se traduit par un plan d'aide réactualisé en fonction de votre état de santé ou de vos besoins. L'infirmière coordinatrice est l'interlocutrice principale des patients, des familles et des professionnels. Elle organise les admissions et dirige la planification des interventions des aides-soignantes en fonction du plan de soins de chaque bénéficiaire, des disponibilités du service et de l'organisation des tournées.

Il vous sera peut-être conseillé l'acquisition de certains matériels ou l'aménagement de certains espaces pour votre confort et votre sécurité : barres de maintien aux toilettes ou dans la salle de bains, tapis de bain, lit médicalisé, fauteuil garde-robe, lève malade. La plupart de ces matériels sont pris en charge par votre caisse sur prescription médicale.

EQUIPE À VOTRE DISPOSITION

15 aides-soignantes interviennent par roulement au domicile sous la responsabilité de l'IDE coordinatrice. Les soins techniques sont assurés par des infirmières libérales qui ont signé une convention avec le SSIAD. Le SSIAD travaille en réseau avec des services d'HAD et les services d'aides à la personne.

CONTACTS

Infirmière coordinatrice
05 67 52 81 31

☎ 05 67 52 81 32

Bureaux du SSIAD
2^{ème} étage



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge est individualisée. Elle se traduit par un plan d'aide réactualisé en fonction de votre état de santé ou de vos besoins. L'infirmière coordinatrice est l'interlocutrice principale des patients, des familles et des professionnels. Elle organise les admissions et dirige la planification des interventions des aides-soignantes en fonction du plan de soins de chaque bénéficiaire, des disponibilités du service et de l'organisation des tournées.

Il vous sera peut-être conseillé l'acquisition de certains matériels ou l'aménagement de certains espaces pour votre confort et votre sécurité : barres de maintien aux toilettes ou dans la salle de bains, tapis de bain, lit médicalisé, fauteuil garde-robe, lève malade. La plupart de ces matériels sont pris en charge par votre caisse sur prescription médicale.

EQUIPE À VOTRE DISPOSITION

15 aides-soignantes interviennent par roulement au domicile sous la responsabilité de l'IDE coordinatrice. Les soins techniques sont assurés par des infirmières libérales qui ont signé une convention avec le SSIAD. Le SSIAD travaille en réseau avec des services d'HAD et les services d'aides à la personne.

CONTACTS

Infirmière coordinatrice
05 67 52 81 31

☎ 05 67 52 81 32

Bureaux du SSIAD
2^{ème} étage

